

Color Tracks 2018

Donne ta couleur et ton énergie
à l'arc-en-ciel que nous créerons
tous ensemble !

Organisée par le conseil des jeunes du Pays Rhéna, l'édition 2018 de la *Color tracks* se déroulera à Rountzenheim le 24 août. Cette course colorée est exclusivement **réservée aux jeunes de 10 à 17 ans** (nés entre 2001 et 2008).

Programme

Accueil à partir de 16h30 : retire ton *kit du tracker*

Départ de la course à 17h30

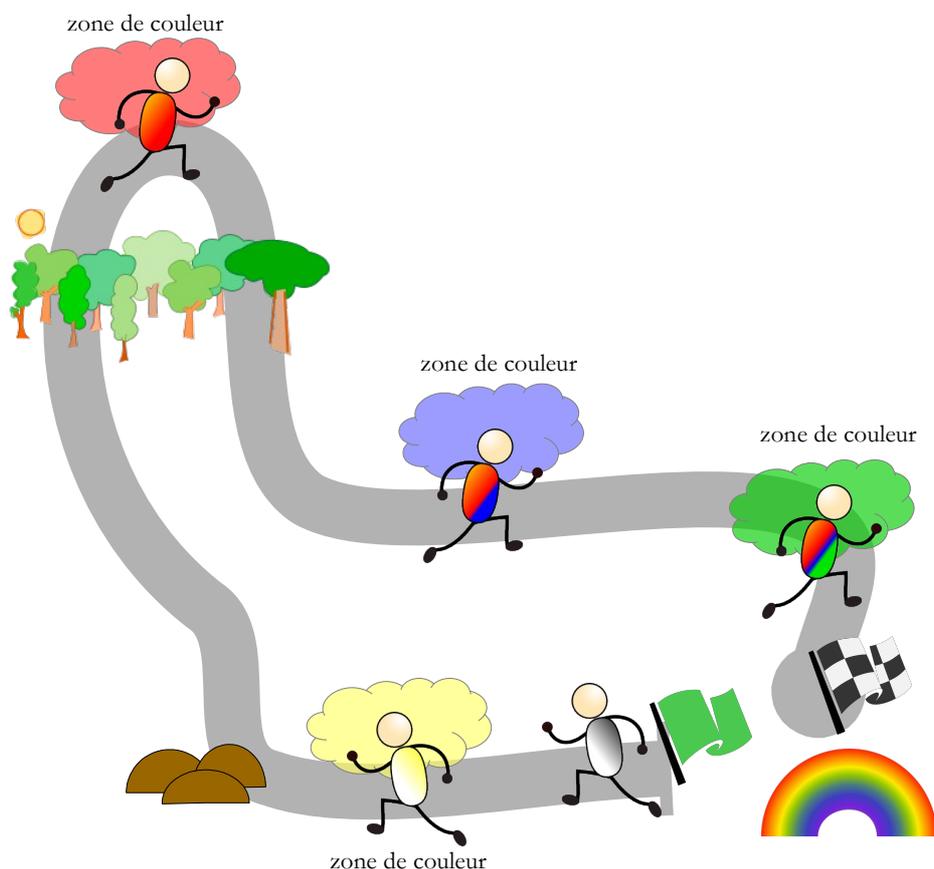
Fin de la soirée à minuit



La course

Un parcours unique de cinq kilomètres est proposé. Chaque participant le réalise à son rythme et selon son envie. La course n'est pas chronométrée. Il s'agit avant tout d'un moment d'amusement entre copains. Le parcours est praticable pour les personnes à mobilité réduite.

La course est jalonnée de plusieurs zones de couleurs au niveau desquelles sera projetée de la poudre de couleur. Le but est de franchir la ligne d'arrivée bariolé. Après la course, l'ensemble des participants sera invité à jeter un dernier sachet de couleur pour former un arc-en-ciel final.



Nombre de places limité à 300 participants

Les droits d'inscription sont de 10 €.

Inscription préalable obligatoire de préférence avant le 17 août.

Chaque participant se verra remettre un *kit du tracker* comprenant notamment un T-shirt, des lunettes de protection, un sachet de poudre colorée et le droit d'accès à la soirée avec une grillade et une boisson.

Accès



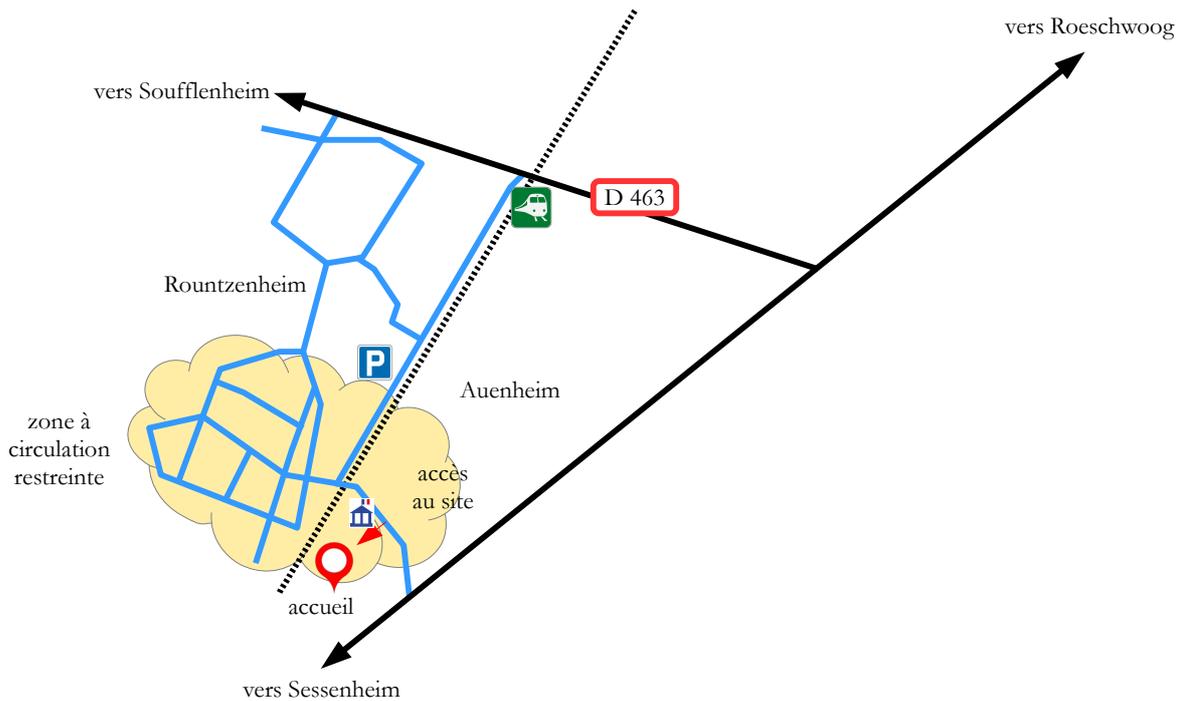
en voiture, par la rue de Soufflenheim (RD463)



en train, ligne Strasbourg – Lauterbourg, gare de Rountzenheim



accès au site au niveau de la maire de Auenheim



Soirée

La soirée aura lieu au stade de football de Rountzenheim.

Deejay Matt assurera l'ambiance.

Une buvette avec restauration sera assurée. Ton *kit du tracker* contient un bon pour une grillade et une boisson.

Règlement de la course

Le conseil des jeunes du Pays Rhénan organise sous l'égide de la communauté de communes du Pays Rhénan une course colorée suivie d'une soirée avec DJ, dénommée *Color tracks*, le 24 août 2018 à Rountzenheim.

1 - La course

Il s'agit d'une course non chronométrée et sans classement. Chaque participant avance à son propre rythme. Un départ fictif sera prononcé à 17h30, le cortège se rendra au point de départ de la course au-delà de la ligne de chemin de fer.

Chaque participant s'engage à réaliser le parcours dans le respect des autres *trackers* et des conditions de sécurité minimales. Il s'interdit ainsi toute attitude de nature à provoquer des accidents (croche-pieds, bousculade, etc.).

Sur le parcours, il sera demandé aux *trackers* qui marchent d'emprunter la droite de la piste et ainsi permettre à ceux qui courent de les dépasser sur la gauche.

L'organisateur assure un ravitaillement sur le parcours.

L'accueil se fait à partir de 16 h 30 sur le site du stade de football de Rountzenheim. La soirée prend fin à minuit. Les parents assurent le transport de leurs enfants vers et depuis le lieu de la manifestation par leurs propres moyens.

2 - Conditions de participation

La manifestation est exclusivement réservée aux jeunes âgés de dix à dix-sept ans, c'est à dire nés entre 2001 et 2008 inclus.

Le tarif est de 10 € par participant.

La participation requiert une inscription préalable, de préférence avant le 16 août 2018. Seules les bulletins d'inscription dûment renseignés et accompagnés du paiement seront recevables.

La nombre de place étant limité à trois-cents participants, la communauté de communes peut refuser toute demande d'inscription devant aboutir à dépasser cette jauge.

3 - Kit du tracker

Le *kit du tracker* est à retirer sur site, le jour de la manifestation. Il comprend notamment un T-shirt, des lunettes de protection, un sachet de poudre colorée et le droit d'accès à la soirée avec une grillade et une boisson.

4 - Lieu de la manifestation

La course se déroulera dans la commune de Rountzenheim et ses environs. La manifestation aura lieu sur le site de stade de football de Rountzenheim. Le site est fermé et l'accès sera autorisé aux seules personnes dûment inscrites.

Un vestiaire sera mis en place.

5 - Challenge associatif

Un challenge associatif est organisé à l'occasion de la course. Pourront y participer les associations qui présenteront au moment de l'inscription un groupe de participants, membres ou amis de l'association et âgés de 10 à 17 ans. Les vainqueurs du challenge seront annoncés avant la soirée.

6 - Limite de responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourrait survenir durant la manifestation, notamment à raison d'un comportement inapproprié.

Un dispositif prévisionnel de secours sera présent durant la course. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

En cas de non respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les coureurs sont encadrés par un véhicule de tête en ouverture de l'épreuve, ainsi que par un véhicule balais en fermeture de l'épreuve.

Les animaux sont interdits lors de la manifestation.

7 - Avertissements concernant la poudre colorée

La poudre colorée utilisée est fabriquée à partir d'amidon de maïs et de colorants alimentaires. Selon le fabricant, elle est réputée inoffensive pour la peau et pour l'environnement. Elle est lavable à l'eau.

Un sachet de poudre sera remis à chaque participant. Les participants s'interdisent d'utiliser toute poudre d'une autre provenance.

Il est recommandé de **porter des vêtements usagés** (des résidus peuvent rester après un lavage en machine) ainsi que des **lunettes de protection**, voire un **masque respiratoire** et un **foulard** ou **bandana** (pour les personnes aux cheveux clairs). Un T-shirt ainsi que des lunettes seront remis dans le *kit du tracker*.

En cas de contact avec les yeux rincer immédiatement et abondamment à l'eau tiède. Si des irritations persistent, contacter un ophtalmologue par mesure de précaution. Dans ces cas, toujours apporter l'emballage ou l'étiquette chez le médecin. La poudre colorée **ne convient aux personnes asthmatiques ou ayant des antécédents allergiques** (à la poussière ou à l'amidon de maïs notamment). En cas de réactions allergiques ou de problèmes de santé aigus, veuillez consulter un médecin. Il est recommandé de porter un masque respiratoire ou une protection oculaire lors de l'utilisation.

La poudre est non comestible et doit être conservée hors de portée des jeunes enfants.

Afin d'éviter toute salissure due à des résidus de poudre, il est conseillé de **recouvrir les sièges de voiture** d'une housse ou d'un vieux drap. De même, il est recommandé de **préparer dans son logement** un cheminement en papier journal jusqu'à la douche ou la baignoire.

8 - Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par courrier indiquant le nom, le prénom et l'adresse du participant. Il est toutefois précisé que seul un registre des inscriptions sera tenu pour la bonne organisation de la manifestation. Les données récoltées ne feront l'objet d'aucune transmission à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Tout participant à la *color tracks* autorise expressément la communauté de communes, ses communes membres ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Il s'agit notamment des supports de communication institutionnels (bulletin d'information, site internet), d'une couverture par la presse qu'elle soit écrite, radio ou télé et d'une publication sur les réseaux sociaux.

9 - Accord implicite

Tout participant ainsi que ses responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de rejet de l'inscription.